



Paris, 9 mars 2010

Réunion D'IDFE avec V. Péresse Tête de liste UMP aux élections régionales de 2010

Présents :

Valérie Péresse, tête de liste UMP aux élections régionales
David Bonneau, conseiller

Ile-de-France Environnement :

Colette Alcaydé (94), Véronique Ilié (93), Claude Birenbaum (75), Gérard Cadic (IDFE), Claude Carsac (Convergence associative), Gérard Delattre (Saclay), Marie-Paule Duflot (77), Daniel Hannotiaux (IDFE), Patrick Kruissel (Convergence associative), Bernard Loup (95), Marc Rémond (78), Michel Riottot (92), Claude Trescarte (91).

La première partie a consisté en une présentation de Daniel Hannotiaux sur le projet de Grand Paris et le SDRIF, un exposé sur les problèmes des nuisances aéroportuaires par Claude Carsac et Patrick Kruissel et l'évocation de l'avenir du plateau de Saclay par Gérard Delattre. V. Péresse y a répondu.

La seconde partie de la réunion a été consacrée aux exposés des responsables associatifs présentant les préoccupations essentielles de leurs collectifs. Nous présentons ci-après les réactions de V. Péresse à ces exposés.

Les textes des exposés des responsables associatifs sont regroupés en annexe.

Exposé de Daniel Hannotiaux

Après une présentation des différents participants, D. Hannotiaux expose la position d'Ile-de-France Environnement sur la situation actuelle assez conflictuelle de divergences entre le projet de SDRIF du Conseil régional et le projet de loi Grand Paris de l'Etat, et d'autre part de rivalité entre le projet de métro rapide de Christian Blanc et le plan de mobilisation du Conseil régional pour l'amélioration du réseau des transports existants.

Réponse de Valérie Péresse

Au début de l'été 2009, le gouvernement a recherché un accord avec le conseil régional d'Ile-de-France, sur le **SDRIF et le projet de loi Grand Paris** en demandant que soit annoncée, en préambule du SDRIF, la mise en révision de celui-ci pour intégrer le projet de loi Grand Paris. L'accord était proche, mais des considérations électorales, de la part de la Région, ont bloqué sa ratification. V. Péresse est favorable à la concertation avec la Région, mais opposée au blocage par celle-ci du projet Grand Paris. En effet, celui-ci permet le rééquilibrage du développement régional à l'est par le désenclavement de ces banlieues par le projet de métro rapide de C. Blanc. Au-delà de ce projet,

elle ne comprend pas le retard pris par les 21 projets du contrat Etat-région de 2000, ni la faiblesse des réalisations depuis une douzaine d'années (4 tramways et 4 prolongements du métro). Elle s'interroge sur les modes de décisions qui amènent à cette situation. Elle a **un projet de bus de banlieue à banlieue**, circulant dans une voie réservée (transports en commun, co-voiturage à 3 personnes, taxis), qui pourrait être facilement ajoutée sur une grande partie de l'A 86 et la moitié de l'A 104, sans élargissement de l'emprise actuelle de ces voies.

Convergence associative

Les associations de lutte contre les nuisances aériennes du nord (Roissy) et du sud (Orly) de la région se sont concertées pour une prise de position commune appelée « Convergence associative ». Elles demandent :

- Un couvre feu nocturne de 8 heures consécutives applicables à tout aéroport et hélicoptère de la région
- Une réduction des nuisances par le plafonnement des mouvements à Roissy et modification des procédures d'approche et de décollage
- Des moyens de contrôle indépendants et transparents

Réponse de Valérie Péresse

V. Péresse rappelle qu'elle est, depuis longtemps, aux côtés des riverains des aéroports et qu'elle travaille à un meilleur équilibre de vie, dans la concertation entre riverains et aéroports, ce qu'elle a d'ailleurs réalisé, dans sa circonscription pour l'aéroport de Toussus-le-Noble.

Concernant l'aéroport d'Orly, elle souhaite la « sanctuarisation » du couvre feu nocturne, éventuellement étendu.

Plus généralement, elle est favorable au lancement d'une étude, que la Région devrait porter, sur l'impact en matière de santé des aéroports de l'Ile-de-France. Les rapports des experts montraient une évolution tendancielle à la croissance du nombre de mouvements aériens, avant la crise. Suite à celle-ci, il faudrait refaire ces études qui devraient également prendre en compte l'arrivée de très gros porteurs (A 380). A la suite de ces travaux, il sera alors possible de décider d'un objectif de plafonnement des mouvements ou pas (en particulier au regard du développement d'autres plateformes aéroportuaires comme Lyon – Grenoble ou Aix – Marseille). Ces études plus approfondies posent également le problème de qui les réalise. V. Péresse souhaite des procédures d'expertise indépendantes, à la fois des professionnels et des associations de riverains, avec l'introduction d'experts étrangers.

Elle se déclare sensible aux propositions associatives de modification des procédures d'approche dans un sens bénéfique pour les riverains, et à l'instauration d'un contrôle indépendant du respect des trajectoires, soit à l'échelle de la région, soit plus probablement au niveau national. Elle demande également une amélioration des indemnités des travaux d'isolement phonique des habitations riveraines mais souhaite qu'on instaure une clause d'antériorité.

Le couvre feu à Roissy ne lui paraît pas crédible, la DGAC et Aéroports de Paris le déclarent impossible à mettre en place. A l'objection des associations qui citent le couvre feu nocturne de l'aéroport d'Heathrow, V. Péresse répond

qu'elle n'a que les données de l'Etat et qu'il faudrait examiner ce qui est réalisé à l'étranger, mais qu'elle n'a pas ces données actuellement.

L'avenir du plateau de Saclay

Pour Gérard Delattre, la préservation de 2 300 ha de terres agricoles d'un seul tenant pour maintenir une agriculture périurbaine est un objectif qui devrait être relayé par un ou plusieurs SCoT. Mais la reprise en mains par l'Etat de l'aménagement du plateau de Saclay via l'OIN et les « contrats de développement territorial » (CDT) établis sans aucune concertation avec la population augure mal de l'avenir. Les amendements proposés par IDFE tentent de corriger cette situation.

Enfin, si les grands monuments sont protégés, il n'en va pas de même du patrimoine bâti vernaculaire, notamment les fermes anciennes du plateau, et l'on assiste à une banalisation du paysage. La région ne pourrait-elle pas envisager la création d'une agence régionale du patrimoine bâti qui serait un support technique pour les communes ?

Réponse de Valérie Péresse

V. Péresse a pris clairement position pour une « **sanctuarisation** » de **2 300 ha de terres agricoles sur le Plateau de Saclay**. Ce qui est envisagé, un campus universitaire et de recherches (189 ha), n'a rien de commun avec une zone d'activités économiques. Il s'agit d'inventer un campus du XXIe siècle sans immeuble de grande hauteur et à l'opposé de ce qui a été réalisé à l'Ecole Polytechnique ou qui se réalise actuellement dans le pôle Nano-Innov. Le projet du Grand Paris propose de créer des pôles de recherche et de sauvegarder l'environnement. Elle affirme son soutien à l'amendement demandé par IDFE concernant le maintien de 2 300 ha agricoles sur le plateau de Saclay (le terme « environ » du projet de loi ne sert à rien) et réclame l'arrivée du TCSP Massy St Quentin préalablement à la venue des étudiants.

V. Péresse se montre favorable à la création d'une agence régionale du patrimoine bâti si ses missions sont le recensement et l'information mais exclut l'engagement de la Région pour des actions de sauvegarde.

Les responsables des différentes fédérations départementales ont ensuite exposé les problématiques propres à leur territoire (voir annexe). Faute de temps, V. Péresse étant requise par d'autres obligations, seuls les départements de la grande couronne (77, 78, 91 et 95) ont pu exposer oralement leurs problèmes.

Réponse de Valérie Péresse

Concernant la **perte des terres agricoles** du fait de l'urbanisation (91), V. Péresse estime que le projet de Grand Paris en constitue l'antidote, car il concentre l'urbanisation autour des gares et évite l'étalement urbain, qui doit cesser. Elle se déclare tout à fait favorable aux cultures maraichères, à un programme de soutien à l'agriculture biologique mais également à un maintien de l'agriculture « écologiquement responsable », car « l'agriculture bio ne sera pas l'alpha et l'oméga de l'agriculture ». Elle prône le maintien d'une agriculture diversifiée dans ses produits et qui permette aux agriculteurs d'en vivre par les revenus de leur travail. Une partie du grand emprunt doit servir à

accélérer un programme sur le développement de la bio-énergie et des biomatériaux. L'agriculture étant une activité économique, elle est favorable à la création d'une Direction de l'agriculture au sein du conseil régional.

Concernant le projet de création d'un **circuit de F 1** en Ile-de-France, V. Péresse s'y déclare opposée quelque soit sa localisation dans la région (c'est même une position du gouvernement).

V. Péresse souhaite, à titre personnel, conserver le caractère naturel du **lac de Beaumont** (95) menacé par un projet de comblement. Cependant elle constate que le maintien du lac se heurte à une forte opposition locale et pose des problèmes juridiques, financiers et écologiques. Elle souhaite une concertation pour redonner un caractère naturel à ce lieu.

A la question de la dégradation de **la qualité de l'eau** distribuée dans certaines communes de Seine et Marne (77), V. Péresse trouve scandaleux que l'on distribue de l'eau qui ne soit pas conforme aux normes et reconnaît qu'il faudra réaliser un grand travail sur ce sujet.

Sur **le problème des déchets**, si prégnant en Seine et Marne, V. Péresse est favorable à la diminution de l'incinération par le développement du tri et la mise en place de dispositifs innovants, dont elle a récemment financé des travaux de recherches. La limitation du volume de déchets produits par les entreprises, outre les problèmes qu'elle pourrait poser, n'est pas du ressort de la Région.

La séquestration du CO₂ à Claye-Souilly est un programme de recherche qui doit être mené à son terme car il pourrait s'agir d'une technologie d'avenir qui doit être maîtrisée. V. Péresse croit au progrès. Tous les pays lancent des expériences de captage du CO₂ et il est primordial pour la France de ne pas être à l'écart de ces recherches pour risquer de devenir dépendante de l'étranger, si ces techniques aboutissent. Les garanties scientifiques existent (BRGM). En résumé : oui au principe de précaution et oui au principe du progrès.

V. Péresse ne croit pas au télétravail généralisé et fait remarquer que le développement du télétravail est tributaire de l'extension du réseau à très haut débit qui n'atteint pas la plupart des habitants Seine et Marnais. Ce ne peut être une alternative aux déplacements quotidiens domicile-travail mais plutôt un moyen d'éviter des déplacements occasionnels car les études sociologiques montrent la nécessité du lien physique dans les relations de travail.

Aux questions relatives aux Yvelines (78), cadre de vie, services de proximité, infrastructures routières, V. Péresse met en avant ses propositions de tripler le trafic fluvial, d'utiliser les gares comme « lieu de vie » pour maintenir des services de proximité comme, par exemple, des crèches. Elle propose aussi le développement des services itinérants à la demande. Sur le parc naturel de Chevreuse, elle se déclare favorable à l'extension du nombre de communes, tout en refusant le cas de Bures sur Yvette dont les caractéristiques (urbanisation à 90%) ne sont pas compatibles avec celles du Parc.

En matière de **transports ferroviaires**, elle demande l'accélération, possible selon la SNCF, du renouvellement du matériel roulant.

Elle souhaite faire de la région Ile-de-France, la première région solaire en développant les panneaux solaires sur les lycées et en aidant la filière batterie électrique (mise en place de 5 000 bornes de recharge).

V. Péresse affirme l'objectif de réaliser la **construction de 75 000 logements** par an en Ile-de-France en utilisant toutes les ressources foncières

possibles comme les constructions sur pilotis en zone inondable (à l'instar de ce qui est réalisé aux Pays-Bas) ou des constructions flottantes (résidences étudiantes à 1 000€/m²). Enfin elle confirme le maillage du projet de métro automatique (grand huit) avec les têtes de réseaux actuels.